

N° 2003-13

13/ ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2002

Rapporteur : M. LEBAS

Par délibération en date du 20 décembre 2001 notre Assemblée a arrêté le montant définitif des attributions de compensation 2001.

Le rapport qui accompagnait cette délibération faisait également le point des travaux effectués par la commission d'évaluation des transferts de charges au cours de ses réunions des 10 septembre, 10 octobre et 7 novembre 2001, et qui aboutissait à proposer le transfert des charges relatives au financement du club de basket pro et de l'équipe de foot féminine de Saint-Memmie, dans le cadre de la participation de la Communauté d'Agglomération aux actions d'intérêt communautaire en faveur du sport de haut niveau : subventions aux clubs.

Pour 2002, le transfert de charges relatif à la subvention à l'Espé Basket Pro s'élève à 278.982 € et celui relatif à la subvention à l'équipe féminine de football de Saint-Memmie à 24.392 €

La somme de 278.982 € est déduite de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération à la Ville de Châlons en Champagne.

La somme de 24 392 € est ajoutée à l'attribution de compensation versée par la Commune de St Memmie à la C.A.C.

Aucun autre changement n'est intervenu en 2002, qui aurait pu modifier le montant des versements.

Il est donc proposé à notre Assemblée de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 et notamment son article 86,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 23 janvier 2003
OUI l'exposé qui précède,

DECIDE de fixer le montant définitif des attributions de compensation 2002 aux sommes suivantes :

- Versements à la Communauté d'Agglomération :

Châlons-en-Champagne	1.578.927 €
Compertrix	92.162 €
Saint-Gibrien	6.158 €
Saint-Memmie	307.479 €
Sarry	145.272 €

TOTAL 2.129.998 €

- Versements de la Communauté d'Agglomération aux communes :

Châlons-en-Champagne	3.724.229 €
Coolus	48.133 €
Fagnières	13.820 €
Recy	87.526 €
Saint-Martin-sur-le-Pré	1.017.509 €


TOTAL 4.891.217 €

Suivant détail figurant au tableau en annexe

**Le Rapporteur,
Signé : M. LEBAS**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 36 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROC Certifié exécutoire compte tenu de la réception à la Préfecture le 6 février 2003 et de la date de publication le 04 février 2003</p>	<p>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général</p> <p></p> <p>Eric AMELINE</p>
---	---